PARTIE 1 - MONTAGE DES OPÉRATIONS EXPORT

La MAISON FRANCIS MIOT exporte des confitures, à Dubaï, auprès d'une entreprise locale, GOURMET FOOD TRADING. Cet importateur approvisionne les plus grands hôtels et restaurants de Dubaï ainsi que des épiceries fines.

GOURMET FOOD TRADING passe très régulièrement commande de pots de confiture de 30 g. Ce format est réservé aux hôtels de luxe dont la MAISON FRANCIS MIOT a l'exclusivité d'approvisionnement. Elle fabrique, pour les Émirats Arabes Unis, une série spéciale étiquetée par exemple « *orange emirates palace* » ou « *apricot emirates palace* », selon la variété de fruits commandée.

Le 13 juin 2021, la MAISON FRANCIS MIOT reçoit une demande d'offre de la part de GOURMET FOOD TRADING, pour des pots de confitures orange et abricot en format 30 g. À cette occasion, ce dernier souhaite renégocier certaines conditions commerciales.

Annexes 1, 2 et 3

1.1 Appréciez l'opportunité pour la MAISON FRANCIS MIOT d'un éventuel changement d'incoterm.

1.2 Proposez des solutions pour couvrir chacun des risques liés à cette demande d'offre.

Dans une volonté de fidélisation du client, la MAISON FRANCIS MIOT accepte les nouvelles conditions commerciales.
La demande du client est urgente et doit se faire en température contrôlée entre 18°C et 22°C. La MAISON FRANCIS MIOT travaille habituellement avec le transitaire DIMOTRANS. Cependant, afin de diversifier ses prestataires logistiques et de les mettre en concurrence, elle sollicite un nouveau transitaire, la société SDV.

Annexes 3, 4 et 5

1.3 Comparez, à l'aide d'éléments quantitatifs et qualitatifs, les propositions des deux transitaires, puis effectuez un choix justifié.

Dans le cadre de sa gestion des risques, la MAISON FRANCIS MIOT a souscrit une assurance-crédit Easy Liner du groupe COFACE dès 2019.

GOURMET FOOD TRADING, en dépit de plusieurs relances, ne règle pas toutes ses factures aux échéances fixées, ce qui amène l'exportateur, d'une part, à suspendre ses livraisons dès le mois de juillet 2021 et, d'autre part, à établir une déclaration de menace de sinistre le 12 octobre 2021.

Annexes 6, 7 et 8

1.4 Évaluez l'intérêt pour la MAISON FRANCIS MIOT d'avoir souscrit cette assurance.

1.5 Estimez le montant de l'indemnisation que pourra percevoir la MAISON FRANCIS MIOT ainsi que la date à laquelle la somme sera versée.

PARTIE 2 - MONTAGE DES OPÉRATIONS IMPORT

La MAISON FRANCIS MIOT travaille avec un fournisseur américain de sirop d'érable, JOE'S MAPLE SWEETS, situé dans l'Ontario. L'entreprise lui achète le sirop en fût pour le conditionner en pot de 30 g, qu'elle revend, ensuite, à ses clients.

La responsable des achats de La MAISON FRANCIS MIOT, madame Béatrice SATELLE, passe commande une à deux fois par an de fûts de sirop d'érable pur afin de maintenir les stocks à un niveau suffisant pour garantir la continuité du processus de fabrication. Ces importations sont réglées par crédit documentaire, dont la réalisation est subordonnée à la remise de documents conformes aux éléments de l'accréditif.

Lors de la réception de la dernière commande en provenance du fournisseur américain, la MAISON FRANCIS MIOT constate que deux fûts sont fissurés, ce qui rend les produits impropres à la consommation. Des réserves à l'arrivée sont portées sur le document de transport.

Compte tenu de ces problématiques, madame SATELLE s'interroge sur les conditions de réalisation du crédit documentaire. De plus, elle souhaite diversifier ses fournisseurs.

Annexes 9 et 10

2.1 Indiquez s'il est possible de faire obstacle à la réalisation du crédit documentaire compte tenu de l'avarie constatée sur la marchandise.

2.2 Expliquez l'intérêt pour la MAISON FRANCIS MIOT d'élargir le portefeuille fournisseurs.

2.3 Identifiez les techniques de sourcing les plus adaptées pour la recherche de fournisseurs dans ce contexte et justifiez leurs intérêts.

Suite au travail de prospection entrepris, madame SATELLE reçoit une offre d'un nouveau fournisseur canadien de sirop d'érable : ERABLIERE FORREST qu'elle souhaite comparer avec son fournisseur habituel.

Annexes 11 et 12

2.4 Calculez le coût de revient global puis par fût, en EUR, des deux offres.

2.5 Comparez, dans un tableau, les deux fournisseurs selon les critères qui vous paraissent les plus pertinents et faites un choix justifié.

La MAISON FRANCIS MIOT passe la commande auprès de ERABLIERE FORREST. Il s'agit de la qualité Canada N°1 Extra-Clair pour un sirop destiné à être reconditionné et commercialisé en flacons de 250 g, sur les principaux marchés export de l'entreprise. La commande est complétée avec 4 autres fûts de Canada N°1 Clair, sirop incorporé comme ingrédient pour la fabrication de confiseries destinées au marché des Émirats Arabes Unis.

Les produits reçus seront gardés en moyenne 3 mois en magasin avant toute opération.

2.6 Appréciez l'opportunité de recourir au régime de perfectionnement actif pour chacune de ces deux catégories de sirop.